

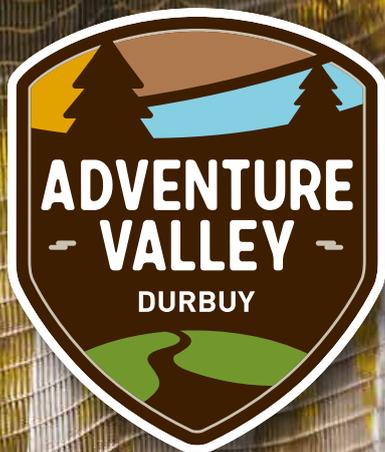
# SÉJOURS SCOLAIRES

DÉCOUVREZ **LE GUIDE** DES **CLASSES** DE DÉPAYSEMENT

futuroscope

XPERIENCES

2025



# PAS D'AVENTURE SANS... UNE SORTIE SCOLAIRE INCROYABLE !



Offrez à vos élèves une immersion en pleine nature à **Adventure Valley Durbuy**, le plus grand parc d'aventure de Belgique !

## JOURNÉE SPORTIVE

dès 29 €/élève

- **Adventure Pass** : Accrobranche, Tubing Slide, Dino Mission, plaine de jeux, ... tout est compris pour une journée 100% action !
- **Option kayak** disponible pour encore plus de sensations.
- **Navette gratuite** depuis la gare de Barvaux.
- **Lunch** en option.

## ET SI LA SORTIE DEVENAIT UN SÉJOUR ?

Transformez votre journée scolaire en **classe verte inoubliable** avec une ou plusieurs nuitée(s) sur place !

Faites votre choix entre deux formules d'hébergement tout confort, à deux pas du parc.

## POURQUOI CHOISIR ADVENTURE VALLEY ?

- ✓ Activités encadrées et sécurisées
- ✓ Programme flexible et adapté à tous les niveaux
- ✓ Environnement naturel exceptionnel



## INTÉRESSÉ(E) ?

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE  
POUR UNE OFFRE SUR MESURE

+32 86 21 28 15

frederic.guidard@sda.be

[WWW.ADVENTURE-VALLEY.BE](http://WWW.ADVENTURE-VALLEY.BE)



# INTRODUCTION : Pourquoi une brochure... destinés aux séjours scolaires ?...

## L'ENQUETE...

Lors de la rentrée scolaire de 2022-2023, nous avons réalisé une enquête auprès de plus de 260 enseignants francophones de tous réseaux et niveaux confondus.

Cette enquête avait pour but de connaître les besoins des enseignants pour l'organisation des sorties scolaires. Il s'avère que nous devons distinguer les enseignants qui effectuent des sorties scolaires dites «d'un jour» et ceux qui réalisent des «séjours scolaires» avec au moins une nuit programmée.

## CONSTATATIONS...

Quand on fait une recherche sur Internet à propos de classes de dépaysement, on y retrouve de tout... On fait une recherche sur «classes de mer», vous vous retrouvez sur un site qui organise des «classes vertes» en province de Liège, une recherche de classes de montagne et on se trouve dans une classe de forêt en Wallonie ? C'est un peu du n'importe quoi... C'est pour ces différentes raisons que nous avons voulu recadrer ces informations qui seront précieuses.

## LA DEBROUILLE...

Avec l'arrivée du nouveau «pacte d'excellence» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la donne a changé et les sommes réclamées aux parents d'élèves sont désormais plafonnées... Vive la débrouille !... Il faut trouver d'autres moyens de financement... et encourageons les enseignants qui persistent et signent dans l'organisation de ces séjours... !

C'est sur la base de ces critères que nous avons décidé d'éditer... une brochure dédiée aux **SEJOURS SCOLAIRES**.

## LA BROCHURE...

La version «papier» reste et restera toujours un support apprécié des enseignants... Pour aider ces derniers à s'y re-

trouver, nous avons édité des «outils» sur base de 4 répertoires. Un premier répertoire appelé «**logements scolaires**», adaptés et équipés pour accueillir des groupes en nuitée, un deuxième reprenant les «**classes de dépaysement**» qui, en résumé est un reclassement des différentes «catégories de classes»... et un «**espace des secondaires**» où l'on retrouvera surtout les voyages d'étude et les voyages rhétos. Les «classes citoyennes» sont à la mode actuellement...

Le troisième sera consacré aux «**transports scolaire**», (en rappelant la procédure pour louer un autocar) et le dernier pour les «**financements scolaires**».

C'est un début et une première. Nous nous sommes adaptés en fonction des demandes et des suggestions de nos différents partenaires. Si vous en avez d'autres, n'hésitez pas à nous contacter...

## REGLEMENTATION...

Un résumé des conditions imposées par la Fédération Wallonie Bruxelles seront reprises dans cette rubrique.

Ce condensé d'informations pourra aider les enseignants à mieux choisir leurs projets et le choix du type de «classe» ou de «voyage» à adapter à leurs élèves. Plusieurs conseils et expériences y seront partagés.

N'hésitez pas à consulter la brochure et à la partager avec vos collègues.

**Marc Flasschoen**  
Fondateur d'Educpass

**Educpass**

## Répertoire de la brochure

- Un peu de législation...	p. 4 à 9	- Classes de neige	p. 23
- Centre de vacances	p. 10	- Voyages de langues	p. 23
- Les auberges	p. 10 et 11	- Espace secondaires/Rhétos	p. 24
- Les gîtes	p. 11 à 12	- Classes de mer	p. 25
- Classes nature	p. 14, 15 et 18	- Classes insolites	p. 26 et 28
- Classes de Citoyennes	p. 20	- Classes de sports	p. 29
- Financements	p. 22	- Transports	p. 30



# Organiser un séjour, tout un programme !

Les séjours à objectif pédagogique constituent un plus pour les élèves mais leur préparation n'est pas simplifiée par le nombre de circulaires qui s'y rapportent. Voici de quoi y voir plus clair...

Attention au niveau des assurances : Ethias ne couvre les frais de rapatriement qu'à concurrence de 3000 EUR. Prendre éventuellement une assurance complémentaire ou s'assurer que les participants en ont une.

La Carte européenne d'assurance maladie permet de bénéficier des soins de santé lors d'un séjour temporaire dans l'un des 28 États membres de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège ou en Suisse, selon les mêmes conditions et au même tarif (gratuit dans certains pays) que les personnes assurées dans ce pays. Elle ne couvre pas les frais de rapatriement.

(source : <https://www.wbe.be/vie-a-lecole/organisation-de-sejours/>)

## Séjours pédagogiques avec nuitée(s) :

Minimum 2 jours consécutifs, maximum 10 jours de classe et 16 jours calendrier

### Niveau:

Fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé

### Référence :

Pour les écoles fondamentales spécialisées : circulaire 8687 du 23/8/22 relative à l'organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger

Pour les écoles secondaires spécialisées : circulaire 8689 du 23/8/22 relative à l'organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger

Pour les autres écoles: **circulaire 6289 du 3/8/17** relative à l'organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger.

### Demande d'autorisation :

A qui ? DGE0

Comment ? Si toutes les conditions sont remplies : via un formulaire électronique [www.formulaire.cfwb.be/?declarationspn](http://www.formulaire.cfwb.be/?declarationspn).

Autorisation automatique sous réserve que la DGE0 ait accusé réception du dossier.

### Demande de dérogation :

A qui? DGE0

Comment? Demande au moyen des annexes à la circulaire du niveau concerné, à envoyer par courriel à [derogation.spn\(at\)cfwb.be](mailto:derogation.spn(at)cfwb.be)

### Remarque:

Une même personne, élève ou enseignant(e) (sauf personnel paramédical ou médical) ne peut partir en séjour pédagogique avec nuitée(s) plus de 20 jours de classe et 30 jours calendrier par année scolaire.

**Personne de contact : Cindy JUVENOIS**  
**02/690.87.42 - [cindy.juvenois@cfwb.be](mailto:cindy.juvenois@cfwb.be)**

## Un peu de législation...

**Circulaire 6289 du 3/8/17 relative à l'organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger**

### I. Philosophie

#### 1. UN INVESTISSEMENT A LONG TERME

Les séjours pédagogiques avec nuitée(s) sont étroitement liés au projet d'établissement. Pour qu'ils prennent leur pleine valeur, l'aspect pédagogique doit prévaloir sur le caractère distrayant.

Ils ne peuvent donc se concevoir comme une simple parenthèse dans la vie d'une école : la préparation du départ, le séjour lui-même ainsi que l'exploitation au retour sont des phases complémentaires dont les résultats doivent être investis dans une action à long terme.

#### 2. COLLABORATION DE TOUTE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Cette action à long terme ne peut être menée à bien sans une collaboration confiante et poursuivie entre enseignants, élèves et parents. Motiver les élèves est primordial car c'est, bien souvent, de leur intérêt que dépendent l'accord final des parents et la réussite de l'entreprise.

L'enseignant(e) doit donc rester à l'écoute des élèves tout au long de la préparation. Il (elle) pourra ainsi relever les objections et les suggestions qui surgiront, et tenter d'y répondre afin d'éviter d'éventuels désistements.

Si le projet de voyage ne permet pas de rassembler un taux de participation suffisant, l'équipe pédagogique peut proposer un projet alternatif plus adapté au public scolaire (par exemple : activités d'une journée, autre destination, ...).

Quant à la sensibilisation des parents à l'intérêt de ces activités, elle commence dès l'arrivée de l'élève à l'école. Des réunions d'information et/ou de concertation sont indispensables. De même, l'organisation d'actions visant à réduire le coût des séjours et la proposition d'une aide financière aux familles en difficulté peuvent s'avérer nécessaires.

Là où elles existent, les associations de parents peuvent être associées à cette phase préparatoire.

#### 3. LIEN(S) PEDAGOGIQUE(S)

Etant donné que les séjours pédagogiques avec nuitée(s) se déroulent durant le temps scolaire (jours de classe), il va de soi que le programme du voyage doit permettre la réalisation des objectifs d'apprentissage fixés par les programmes d'études.

Toutefois, la récupération de certaines heures de cours, dans les disciplines non incluses dans l'activité envisagée, est laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

#### 4. PENSER A CEUX QUI RESTENT

L'activité se verrait fort appauvrie si, dès la préparation, elle marginalisait certains membres du groupe. Dès lors, il appartient à l'école, non seulement de dédramatiser la situation de ceux qui restent, mais surtout de s'organiser pour que leur action soit complémentaire à celle des partants.

Leur prise en charge doit être valorisante et réalisée avec le souci constant du respect de leur responsabilité et de leur milieu. La mise en place d'un projet alternatif à la destination de ces élèves doit être envisagée.

Pour rappel, les élèves qui ne participent pas à un séjour pédagogique avec nuitée(s) sont soumis à la fréquentation scolaire régulière.

#### 5. LE ROLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DE SON (SA) DELEGUE(E)

- a. En tant que responsable de l'établissement, il (elle) se porte garant(e) des qualités morales et professionnelles des accompagna-

teur(trice)s et de la valeur des activités projetées. Il convient de demander un extrait de casier judiciaire (certificat de bonnes vie et mœurs) pour les accompagnateur(trice)s extérieur(e)s à l'établissement (parents, étudiant(e)s majeur(e)s dont la formation comprend des stages, personnes volontaires, ...).

- **b.** Il (elle) prend les contacts nécessaires avec le lieu d'accueil, juge les capacités d'accueil, la sécurité et l'hygiène de celui-ci et la richesse pédagogique de l'environnement. Le changement régulier de type d'activités, mais aussi de lieu, est conseillé car il permet de continuer à respecter les objectifs des séjours pédagogiques avec nuitées.

- **c.** Il (elle) supervise l'organisation du projet et la répartition des tâches en vue d'éviter toute improvisation, et veille à ce que le séjour ne provoque aucune rupture dans les apprentissages prévus par les différents programmes d'études.

- **d.** Il (elle) supervise la synthèse et l'évaluation de toute l'action et s'assure qu'un bilan précis met en évidence les points faibles, les points forts, ainsi que tous les prolongements possibles. Il (elle) s'emploie à faire connaître dans l'école les différentes informations recueillies lors du séjour, à adapter au cadre scolaire les nouvelles pratiques acquises et à sensibiliser les classes non participantes à la richesse d'une telle expérience.

Attention : Il est à noter que dans l'enseignement subventionné, la décision finale d'organiser un séjour pédagogique avec nuitée(s) appartient au Pouvoir organisateur.

## 6. TEMPS LIBRE DURANT LES SEJOURS PEDAGOGIQUES AVEC NUITEE(S)

La notion de « temps libre » peut être définie comme étant un laps de temps déterminé durant lequel l'encadrement des élèves n'est pas assuré par l'équipe d'accompagnateur(trice)s.

Si un incident impliquant un élève survient à l'occasion d'un temps libre, il convient de souligner que la responsabilité des accompagnateur(trice)s pourrait être engagée si un défaut de prévoyance était établi.

Si un temps libre doit être envisagé, il est recommandé, excepté pour les élèves majeur(e)s, d'en informer les parents/responsables légaux et de leur demander une autorisation préalable écrite.

Aucun temps libre ne peut être organisé à destination des élèves de l'enseignement maternel et primaire, ordinaire et spécialisé.

## 7. D'AUTRES TYPES D'ACTIVITES

D'autres activités ne sont pas régies par cette circulaire.

### Exemples :

Les activités obligatoires mentionnées dans les programmes (stages en entreprise, ...) sont organisées sous la responsabilité du chef d'établissement qu'elles comportent un ou plusieurs jours et doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Pour toute information, il convient de s'adresser au Service des stages de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire : [http://enseignement.be/index.php?page=26545&se\\_id=2245](http://enseignement.be/index.php?page=26545&se_id=2245).

Les séjours organisés dans le cadre de programmes européens (Erasmus +, Leonardo, Comenius, ...) ne sont pas soumis à autorisation de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire mais doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Les activités non explicitement prévues dans cette circulaire et dont la durée ne dépasse pas un jour de cours (y compris les séjours d'un jour de classe se prolongeant sur un week-end ou les congés scolaires) sont également organisées sous la responsabilité du chef d'établissement, sans formalité particulière, pour autant que les documents attestant leur réalisation soient tenus à disposition pour contrôle de l'Inspection.

## II. Modalités pratiques d'organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s)

### 1. DEFINITION

Les séjours pédagogiques avec nuitée(s) sont des sorties scolaires qui permettent l'organisation d'activités, en lien avec les programmes d'études, en dehors des murs de l'établissement, pour une durée d'au moins 2 jours de classe consécutifs, y compris la nuitée.

Leur objectif est de mettre en contact les élèves avec un environnement naturel, culturel ou linguistique différent afin de :

- favoriser les apprentissages ;
- dynamiser l'enseignement en stimulant la curiosité des jeunes ;
- développer la faculté de s'adapter au changement.



## 2. CHAMP D'APPLICATION

Tous les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont concernés par cette circulaire.

## 3. DUREE DU SEJOUR

La durée d'un séjour pédagogique avec nuitée(s) est au minimum de 2 jours de classe et au maximum de 10 jours de classe et 16 jours calendrier.

Les durées indiquées comprennent le voyage aller-retour et ne peuvent être scindées.

Durant la même année scolaire, un(e) élève ou un(e) enseignant(e) ne pourra partir en séjour pédagogique avec nuitée(s) plus de 20 jours de classe et 30 jours calendrier.

Aucune dérogation à la durée du séjour n'est possible. Cette disposition ne concerne pas le personnel paramédical ou médical.

## 4. FRAIS

Les coûts engendrés par l'organisation d'une excursion, d'un voyage ou d'une sortie (...) doivent être inscrits dans un décompte périodique.

Lorsqu'un projet de séjour pédagogique avec nuitée(s) est prévu, il est conseillé d'en informer les parents ou les responsables légaux bien à l'avance.

Aucune non-participation pour des motifs financiers ne pourra être acceptée. Un(e) élève ne pourra donc pas être exclu(e) pour des raisons pécuniaires d'un séjour pédagogique avec nuitée(s).

# III. Normes d'organisation

## 1. TAUX DE PARTICIPATION DES ELEVES

### 1.1. Taux minimum de participation

Dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire, le taux minimum obligatoire de participation varie en fonction de la taille de la classe :

- de 1 à 10 élèves	= 75%
- de 11 à 19 élèves	= 80%
- de 20 à 30 élèves	= 85%
- de 31 élèves et plus	= 90%

Pour l'enseignement maternel ordinaire et l'ensemble de l'enseignement spécialisé, le taux minimum obligatoire de participation est de 70%.

### 1.2. Règle générale

Le taux minimum de participation se calcule sur base de l'ensemble des élèves inscrit(e)s :

- dans une même classe ;
- dans les différentes classes qui participent au projet ;
- dans une option si seule cette option participe.

Dans une classe verticale, le taux de participant(e)s se calcule :

- sur base de l'ensemble des élèves inscrit(e)s dans la classe (en cas de départ de l'ensemble de la classe verticale) ;
- sur base de l'ensemble des élèves inscrit(e)s dans la même année d'étude (en cas de départ d'une partie seulement de la classe verticale).

Lorsqu'une école comprend plusieurs implantations, le taux de participation peut être calculé distinctement par implantation.

Dans l'enseignement secondaire, des regroupements sont autorisés entre années d'études de même niveau et de sections, options ou formes différentes. Le pourcentage est alors calculé sur base de l'ensemble des participant(e)s potentiel(le)s.

**1.3. Dispositions particulières relatives au taux minimum de participation** [Dérogation pour le taux de participation - voir également point 1.5]

Sur autorisation de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, le minimum obligatoire pourra ne pas être atteint si la non-participation des élèves est justifiée par des circonstances exceptionnelles.

### 1.4. Départs échelonnés

Lorsque la capacité d'accueil du lieu choisi ne permet pas d'héberger simultanément tou(te)s les participant(e)s, le chef d'établissement ou son (sa) délégué(e) a la possibilité de scinder l'ensemble des élèves concerné(e)s en différents sous-groupes qui partiront séparément à des dates différentes durant la même année scolaire. Un calendrier de cet échelonnement est à joindre au dossier correspondant au premier départ. Le taux de participation est calculé sur l'ensemble du groupe d'élèves concerné.

### 1.5. Prise en compte du désistement des élèves

#### 1.5.1. Elèves non comptabilisé(e)s

N'interviennent pas pour le calcul du pourcentage requis :

- les élèves dont le départ ne peut être autorisé en raison de leur certificat médical ;
- les élèves étrangers dont la situation administrative ne permet pas un voyage à l'étranger.

**Attention :** les élèves en situation de redoublement (année complémentaire ou maintien) doivent être comptabilisés dans le cadre du calcul du pourcentage. Le redoublement n'est, en effet, pas un motif valable, le projet de séjour devant être adapté au public scolaire.

#### 1.5.2. Motifs de non-participation justifiant une dérogation

Les motifs de non-participation permettant l'octroi de la dérogation au taux de participation sont uniquement ceux relevant de circonstances exceptionnelles.

Les motifs philosophiques liés à la culture ou à la religion ne constituent pas une justification suffisante.

#### 1.5.3. Participation d'élèves étrangers

Sont visés les élèves mineurs et majeurs inscrits dans un établissement scolaire qui séjournent légalement sur le territoire belge.

## Les élèves non-UE

1. Télécharger le formulaire vierge de la liste d'écoliers non-UE participant à un voyage scolaire sur :

<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Guidedesprocedures/Pages/Voyageesscolaires.aspx>.

2. Compléter la liste et coller une photo des écoliers ressortissant de pays tiers qui ne possèdent pas de document individuel d'identité ou de voyage.

3. Envoyer la liste dûment complétée (rubriques et photos) à l'Office des Etrangers, qui la paraphe, confirmant ainsi que les écoliers qui y sont mentionnés sont résidents en Belgique et peuvent y revenir sans formalités à l'adresse mail suivante : [asile.administration@ibz.fgov.be](mailto:asile.administration@ibz.fgov.be).

La liste est valable pendant la durée du voyage scolaire. Durant le voyage, les élèves doivent être également en possession de leur passeport national.

## Les élèves UE

Leur départ n'est pas soumis à l'autorisation de l'Office des étrangers. Pendant le voyage, les élèves doivent être en possession d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national.

## 2. NORMES D'ENCADREMENT

### 2.1. Enseignement fondamental ordinaire

L'équipe compte obligatoirement deux accompagnateur(trice)s par groupe allant jusqu'à 25 élèves. Un(e) de ces accompagnateur(trice)s doit obligatoirement être le (la) titulaire ou le (la) Directeur(trice) avec classe, l'autre accompagnateur(trice) devra nécessairement appartenir à une des catégories citées au point 2.5.

L'équipe sera renforcée par un(e) accompagnateur(trice) par tranche entamée de 10 élèves supplémentaires. Cet(te) accompagnateur(trice) devra également appartenir à une des catégories citées au point 2.5. Toute tranche entamée compte pour 10 élèves.

Nombre d'élèves	Nombre d'accompagnateur(trice)s requis(e)s
1 à 25 élèves	2
26 à 35 élèves	3
36 à 45 élèves	4

Une dérogation peut éventuellement être accordée par la Directrice générale de l'Enseignement obligatoire ou son (sa) délégué(e) pour un(e) des accompagnateur(trice)s d'être le (la) titulaire ou le (la) Directeur(trice) avec classe. [Dérogation à l'obligation pour l'un(e) des accompagnateur(trice)s d'être le (la) titulaire ou le (la) Directeur(trice) avec classe]

Il n'existe pas de nombre maximal d'accompagnateur(trice)s. Le chef d'établissement doit toutefois veiller à ne pas désorganiser son établissement scolaire.

## 2.2. Enseignement secondaire ordinaire

La participation des membres du personnel dépend davantage de leur motivation que de la discipline qu'ils enseignent. La sélection des accompagnateur(trice)s est également tributaire du lieu de destination et du type d'activités prévues.

L'équipe compte obligatoirement un(e) enseignant(e) et un(e) accompagnateur(trice) pour des groupes d'élèves de 1 à 25. Cette équipe devra être renforcée, par tranche entamée de 15 élèves supplémentaires, soit par un(e) enseignant(e), soit par un(e) accompagnateur(trice) appartenant à une des catégories citées au point 2.5. Toute tranche entamée compte pour 15 élèves.

Nombre d'élèves	Nombre d'accompagnateur(trice)s requis(e)s
1 à 25 élèves	2
26 à 40 élèves	3
41 à 55 élèves	4

Il n'existe pas de nombre maximal d'accompagnateur(trice)s. Le chef d'établissement doit toutefois veiller à ne pas désorganiser son établissement scolaire.

## 2.3. Enseignement fondamental spécialisé

Le nombre d'accompagnateur(trice)s est laissé à l'appréciation du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur, pour autant que les normes minimales suivantes soient respectées :

L'équipe compte obligatoirement deux accompagnateur(trice)s pour la première classe. Un(e) de ces accompagnateur(trice)s doit obligatoirement être le (la) titulaire. Toute classe supplémentaire doit être accompagnée par son(sa) titulaire.

Pour les types 4 et 5 :

- pour les élèves se déplaçant de façon autonome : se référer aux normes prévues ci-dessus ;
- pour les élèves ne se déplaçant pas de façon autonome : un(e) accompagnateur(trice) par élève.

Une dérogation peut éventuellement être accordée par la Directrice générale de l'Enseignement obligatoire ou son (sa) délégué(e) pour l'obligation pour un(e) des accompagnateur(trice)s d'être le (la) titulaire ou le (la) Directeur(trice) avec classe. [Dérogation à l'obligation pour l'un(e) des accompagnateur(trice)s d'être le (la) titulaire ou le (la) Directeur(trice) avec classe]

Il n'existe pas de nombre maximal d'accompagnateur(trice)s. Le chef d'établissement doit toutefois veiller à ne pas désorganiser son établissement scolaire.

## 2.4. Enseignement secondaire spécialisé

Le nombre d'accompagnateur(trice)s est laissé à l'appréciation du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur, pour autant que les normes minimales suivantes soient respectées :

Un(e) enseignant(e) et un(e) accompagnateur(trice) par classe ou par groupe. Le groupe ne peut dépasser 2 fois le nombre guide propre à chaque type d'enseignement. Si c'est le cas, les normes d'encadrement doivent être celles prévues pour 2 groupes.

Pour les types 4 et 5 :

- pour les élèves se déplaçant de façon autonome : se référer aux normes prévues ci-dessus ;
- pour les élèves ne se déplaçant pas de façon autonome : un(e) accompagnateur(trice) par élève.

Il n'existe pas de nombre maximal d'accompagnateur(trice)s. Le chef d'établissement doit toutefois veiller à ne pas désorganiser son établissement scolaire.

## 2.5. Catégories d'accompagnateur(trice)s

Pour tous les niveaux et types d'enseignement, les accompagnateur(trice)s susceptibles d'encadrer les classes ou groupes d'élèves seront choisi(e)s, par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur, parmi les catégories suivantes pour autant qu'ils présentent les qualités requises pour encadrer les enfants dans les meilleures





conditions de sécurité :

- membres du corps enseignant ;
- autres membres du personnel de l'établissement (personnel paramédical, auxiliaire d'éducation, personnel administratif, personnel ouvrier, ACS, APE, ...) ;
- étudiant(e)s majeur(e)s (enseignement pédagogique ou social, puériculteur(trice)s, ...) dont la formation comprend des stages ;
- éducateur(trice)s ou moniteur(trice)s A.D.E.P.S., personnel pédagogique des centres de dépaysement ;
- membres du personnel du centre P.M.S. ;
- parents ou autres personnes volontaires présentant les qualités requises pour encadrer les enfants dans les meilleures conditions de sécurité.

**La liste complète de ces personnes doit être annexée au dossier.**

En ce qui concerne les parents, les étudiant(e)s majeur(e)s dont la formation comprend des stages, les personnes volontaires, ..., un partenariat avec le Pouvoir organisateur doit être conclu. Leur certificat de bonne vie et mœurs est joint à la convention.

On peut faire appel à du personnel semblable pour agrémenter les activités des élèves non participant(e)s, dans le cadre d'un horaire souple, contrastant avec les habitudes scolaires.

Le chef d'établissement, à l'exception du (de la) Directeur(trice) avec classe, ne fait pas partie des personnes susceptibles d'encadrer les classes ou groupes d'élèves, sauf autorisation motivée du Pouvoir organisateur et communication de l'identité de la personne le remplaçant dans ses fonctions le temps de son absence.

Il est seulement autorisé à rendre visite aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

La durée de chaque visite ne peut pas excéder 2 jours ouvrables, sauf autorisation motivée du Pouvoir organisateur. Une visite de plus de deux jours ne peut s'effectuer qu'une seule fois durant l'année scolaire.

A l'autorisation du Pouvoir organisateur, doit être joint l'identité de la personne le remplaçant dans ses fonctions le temps de son absence. Une dérogation peut éventuellement être accordée par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire pour permettre au chef d'établissement d'être comptabilisé au niveau de l'encadrement des classes ou groupes d'élèves. La demande de dérogation doit :

- être motivée par le Pouvoir organisateur ;
- résulter de circonstances exceptionnelles ;
- préciser l'identité de la personne remplaçant le chef d'établissement dans ses fonctions le temps de son absence.

Cette dérogation ne peut être accordée qu'une seule fois par année

scolaire.

[Dérogation visant à permettre au chef d'établissement d'être comptabilisé au niveau de l'encadrement].

## **2.6. Organisation du transport**

Les normes d'encadrement s'appliquent également durant les temps de transport.

Lorsque l'établissement n'organise pas le transport jusqu'au lieu de séjour (lors d'une retraite, d'un stage, ...), il doit impérativement obtenir l'autorisation des responsables légaux.

Pour un séjour en dehors de la Belgique, l'établissement doit obligatoirement organiser le transport.

## **IV. PROCÉDURE D'INTRODUCTION DES DEMANDES**

### **1. PROCEDURE**

Tout séjour pédagogique avec nuitée(s), quel que soit le niveau et le type d'enseignement, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

**\* Si le dossier ne comprend pas de demande de dérogation (toutes les conditions sont remplies) :**

Une déclaration simplifiée est introduite via un formulaire électronique. Le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur s'engage à respecter l'ensemble des conditions de la circulaire.

L'établissement doit toutefois conserver un exemplaire du formulaire électronique complété (version pdf) et le tenir à disposition de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire ainsi que de l'Inspection. L'autorisation est automatique, sous réserve que la Direction générale de l'Enseignement obligatoire ait accusé réception du dossier.

**ATTENTION :** En l'absence d'accusé de réception de la déclaration simplifiée dans les 3 jours ouvrables, le chef d'établissement prend contact avec la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

**\* Si le dossier comprend une (ou plusieurs) demande(s) de dérogation :**

La demande de dérogation se fait au moyen des annexes I, II, III, IV. L'octroi de la (ou des) dérogation(s) demandée(s) entraîne l'autorisation du séjour.

**ATTENTION :** Aussi longtemps qu'une dérogation n'est pas accordée, le départ n'est pas autorisé et la demande d'autorisation doit donc être considérée comme refusée.

**Remarque :** Les réservations et/ou les versements d'acomptes ne pourront constituer un élément influençant la décision de la Direction

générale de l'Enseignement obligatoire. Ces démarches sont donc entreprises sous l'entière responsabilité du chef d'établissement.

L'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'un séjour pédagogique avec nuitée(s) non autorisé par l'instance compétente ou organisée alors que l'autorisation n'a pas encore été accordée, est susceptible d'engendrer un refus d'intervention ou de couverture en cas de sinistre de la part de la compagnie d'assurance.

## 2. PAR QUI ?

Par le chef d'établissement organisant le départ.

Pour l'enseignement subventionné, le visa du représentant du Pouvoir organisateur est obligatoire. Néanmoins, le principe de confiance est appliqué. Le chef d'établissement peut donc attester sur l'honneur qu'il a obtenu ce visa.

## 3. QUAND ?

Les déclarations simplifiées doivent parvenir au plus tard un mois avant le départ.

Un accusé de réception est adressé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire dans les 3 jours ouvrables.

Les demandes de dérogation doivent parvenir au plus tard deux mois avant le départ, à l'exception de la demande de dérogation pour le délai d'introduction du dossier.

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire rend sa décision dans les trente jours calendrier (à la date de l'envoi du dossier).

**Exception :** en cas de départ avant le 1<sup>er</sup> octobre, les demandes de dérogation et les déclarations simplifiées doivent être introduites au plus tard une semaine avant le départ.

Le chef d'établissement a la possibilité de déroger au délai d'introduction des documents en faisant valoir des circonstances exceptionnelles (maladie, changement de direction, ...). [Dérogation pour le délai d'introduction du dossier]

## 4. COMMENT ?

Les déclarations simplifiées sont transmises via le formulaire électronique suivant : [www.formulaire.cfwb.be/?declarationspn](http://www.formulaire.cfwb.be/?declarationspn).

Les demandes de dérogation sont transmises par courriel à [derogation.spn@cfwb.be](mailto:derogation.spn@cfwb.be).

Les dérogations sont octroyées ou refusées par la Directrice générale de l'Enseignement obligatoire ou son (sa) délégué(e).

## 5. MODIFICATIONS DANS LA DECLARATION OU DANS LA DEMANDE DE DEROGATION.

Si un événement intervient, venant à modifier la déclaration simplifiée et/ou la demande de dérogation, le chef d'établissement est tenu d'en informer la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

## V. DISPOSITIONS DIVERSES

### 1. SEJOURS EN DEHORS DE LA BELGIQUE

Les coordonnées de tous les postes diplomatiques belges (ambassades, consulats généraux et consulats honoraires) sont disponibles sur le site [www.diplomatie.belgium.be](http://www.diplomatie.belgium.be).

Il est impératif que lors de tout voyage scolaire, les responsables du groupe aient en leur possession ces coordonnées afin de pouvoir contacter nos consuls en cas de nécessité.

Il est indispensable, en cas de problème, de les contacter.

De plus, le service « Assistance aux belges » peut être contacté jour et nuit au +32.2/501.81.11 ou à l'adresse mail [c1mail@diplobel.fed.be](mailto:c1mail@diplobel.fed.be).

## 2. ASSURANCES

Il incombe au chef d'établissement ou Pouvoir organisateur de prendre les précautions indispensables en matière d'assurance.

Concernant les accidents des membres du personnel, il est possible de s'adresser à la Direction des Accidents du Travail du Personnel de l'Enseignement par courriel :

[accidents.travail.enseignement@cfwb.be](mailto:accidents.travail.enseignement@cfwb.be).

Pour toute question relative à l'assurance du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement, il est possible de s'adresser au Centre d'expertise juridique du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par courriel à l'adresse suivante : [cej\\_juridique@cfwb.be](mailto:cej_juridique@cfwb.be).

## 3. DISPOSITIONS POUR LES ENFANTS ACCOMPAGNES D'ADULTES AUTRES QUE LEURS PARENTS

Il n'existe pas de formulaires ni de procédures belges ou internationales qui fixent les règles en matière d'autorisation parentale pour le voyage de mineurs. Cependant, toute participation aux activités doit être soumise à l'accord parental.

Pour tout séjour à l'étranger, une pièce d'identité (carte d'identité ou Kids-ID pour les enfants de moins de 12 ans ou passeport) par élève est nécessaire.

Afin d'éviter tout problème, il conviendra, lors de chaque voyage, de s'informer auprès de l'Ambassade ou du Consulat du pays de destination pour ce qui concerne les documents indispensables au voyage.

## SYNTHESE

**Cas de figure n°1 :** dossier ne nécessitant pas de dérogation (toutes les conditions sont remplies).

1. Remplir la déclaration simplifiée via le formulaire électronique suivant : [www.formulaire.cfwb.be/?declarationspn](http://www.formulaire.cfwb.be/?declarationspn).

- Accusé de réception délivré par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire= AUTORISATION automatique.

**Cas de figure n°2 :** dossier nécessitant une (ou des) dérogation(s).

1. Compléter la demande de dérogation(s) (Annexes I, II, III, IV).  
2. Via l'adresse mail administrative de l'établissement, envoyer le dossier, à [derogation.spn@cfwb.be](mailto:derogation.spn@cfwb.be).

- Décision de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire = octroi ou refus de l'autorisation de départ.

### Rappel des différentes dérogations possibles :

- 1. Dérogation pour le délai d'introduction du dossier : tous les niveaux.

2. Dérogation pour le taux de participation : tous les niveaux.

3. Dérogation à l'obligation pour l'un(e) des accompagnateur(trice)s d'être le (la) titulaire ou le (la) Directeur(trice) avec classe : enseignement fondamental, ordinaire et spécialisé, uniquement.

4. Dérogation visant à permettre au chef d'établissement d'être comptabilisé au niveau de l'encadrement : tous les niveaux.

Sources : enseignement.be - Circulaire 6289 du 03/08/2017 - Site de la Fédération Wallonie-Bruxelle.

# Les LOGEMENTS ...

## Les CENTRES DE VACANCES

- **Adventure Valley Durbuy** - 086/21 28 15  
Rue Rome, 1 - 6940 Durbuy  
fred@lpm.be - [www.adventure-valley.be](http://www.adventure-valley.be)



- **CDPA - Rond-Chêne** - 04/380 94 00  
Domaine du Rond-Chêne - 4130 Esneux

- **CDPA - Gouvy** - 080/51 74 05  
Rue de Beho, 10 - 6670 Gouvy

- **CDPA - Saint-Hubert** - 061/61 30 08  
Rue du Parc, 1 - 6870 Saint-Hubert

- **CDPA - Sivry-Rance** - 060/45 51 28  
Route de Mons, 52 - 6470 Sivry-Rance

- **CDPA - Domaine des Masures** - 084/37 02 00  
Rue des Chasseurs Ardennais, 40 - 5580 Han-sur-Lesse

- **CDPA - Wellin** - 084/38 01 11  
Rue de la Station, 31 - 6920 Wellin

- **CDPA - Virton** - 063/45 59 00  
Rue de Bar, 6 - 6760 Virton

- **CDPA - Saint-Vaast** - 064/23 65 30  
Rue Omer Thiriart, 232 - 7100 La Louvière

- **CDPA - La Roseraie** - 069/77 19 36  
Boulevard Léopold III, 58 - 7600 Peruwelz

- **Château d'Insegotte** - 086/40 05 29  
Chemin d'Insegotte 2 - 4181 Filot-Hamoir

- **Domaine de La Sapinière**  
Rue de la station 1 - 4845 Sart-lez-Spa  
0495/16 29 61 / 087/47 49 12  
[lasapiniere.be@skynet.be](mailto:lasapiniere.be@skynet.be)



- **Domaine De Mambaye** - 087/79.20.50  
Route de Barisart, 291 - 4900 Spa  
Email : [info@mambaye.be](mailto:info@mambaye.be)  
[www.mambaye.be](http://www.mambaye.be)



- **Flipper asbl** - 058/41.44.40  
Sint-Elisabethlaan, 16 - 8660 De Panne

- **Mont des Pins** - Centre de vacances - 086/21 21 36  
Mont des Pins, 100 - 6941 Bomal sur Ourthe  
[info@dennenheuvel.be](mailto:info@dennenheuvel.be) - [www.montdespins.be](http://www.montdespins.be)

- **Village du Saule** - 019 54 40 48  
Rue du Moulin 50 - 4261 Braives  
[info@villagedusaule.be](mailto:info@villagedusaule.be)  
[www.villagedusaule.be](http://www.villagedusaule.be)



## En AUBERGES

- **Auberge de Jeunesse de Bouillon**  
061/46 81 37 - Route du Christ, 16 - 6830 Bouillon

- **Auberge Bruxelles Génération Europe** - 02/410 38 58  
Rue de l'Éléphant, 4 - 1080 Bruxelles

- **Auberge de Jeunesse Jacques Brel** - 02/218 01 87  
Rue de la Sablonnière, 30 - 1000 Bruxelles

- **Auberge de Jeunesse de Champlon** - 084/45 52 94  
Rue de la Gendarmerie, 3 - 6971 Champlon

- **Auberge de Jeunesse de Charleroi** - 071/15 81 28  
Rue du Bastion d'Egmont, 3 - 6000 Charleroi

- **Auberge de Jeunesse de Liège** - 04/344 56 89  
Rue Georges Simenon, 2 - 4020 Liège

- **Auberge de Jeunesse de Malmedy** - 080/33 83 86  
Bévercé, route d'Eupen, 36 - 4960 Malmedy

- **Auberge de Jeunesse de Mons** - 065/87 55 70  
Rampe du Château, 2 - 7000 Mons

- **Auberge de Jeunesse de Namur** - 081/22 36 88  
Avenue Félicien Rops, 8 - 5000 Namur



## LE VILLAGE DU SAULE (BRAIVES)

Situé au bord d'une rivière, le Village du Saule offre un éventail d'activités ludiques et pédagogiques autour de la faune et de la flore de la zone humide, dans une perspective **d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté**. Un parcours du Saule didactique de 4 hectares a été aménagé sur les lieux. Il comprend un jardin aquatique, une tour d'aventure, un labyrinthe en saule, un salicetum, un étang de pêche, des cabanes et tunnels d'osier vivant.

**Composez votre séjour pédagogique sur mesure** et nos animateurs passionnés feront le reste. Pêche, vannerie, ornithologie, analyse de la faune aquatique, visite d'une ferme, soirées contées ou encore ateliers d'art et nature ou de découverte gustative des plantes sauvages : il y en a pour tous les âges et toutes les sensibilités.

**Hébergement confortable sur place !** L'ancien Moulin de Hosdent, d'une capacité de 55 lits, vous accueille avec tout le confort moderne pour vos classes vertes.

**Nombreuses animations possibles, à la carte, avec ou sans nuitée.**

Rue du Moulin 50 - 4261 Braives  
Tél: 019 54 40 48  
Mail: [info@villagedusaule.be](mailto:info@villagedusaule.be)  
Site: [www.villagedusaule.be](http://www.villagedusaule.be)



**DÉCOUVREZ NOS SÉJOURS SCOLAIRES EN WALLONIE ET À BRUXELLES !**



ASBL active dans le tourisme social depuis 1937, Kaleo est reconnue comme organisation de jeunesse.

Elle accueille des centaines d'écoles dans ses gîtes chaque année

Nos équipes vous reçoivent dans les gîtes-auberges (du B&B à la pension complète, avec ou sans activités) dans une ambiance à la fois conviviale et authentique.

Nos gîtes de groupes vous accueillent pour un séjour en toute autonomie.



Des apprentissages de qualité, ludiques & dépaysants

143 séjours thématiques ✓

Sur 3, 4 ou 5 jours ✓

Niveaux maternelle, primaire, secondaire ✓

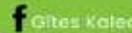
Sports, arts/expression, vivre-ensemble, citoyenneté, nature, sciences, médias, histoire... ✓

**Contact**

+32 2 209 03 00

pedagogie@kaleo-asbl.be

www.kaleo-asbl.be



**- Auberge de Jeunesse de Tournai** - 069/21 61 36  
Rue Saint-Martin, 64 - 7500 Tournai

**• Les gîtes-auberges du réseau Kaleo**  
(en pension complète et activités)

**- Loryhan ASBL** - 061 65 60 05  
Rue de Châteaumont, 50 - 6833 Botassart   
info@loryhan.be - [www.loryhan.be](http://www.loryhan.be)

**- Gîte Kaleo d'Eupen** - 104 lits - 087/55 31 26  
Judenstrasse 79 - 4700 Eupen - eupen@kaleo-asbl.be

**- Gîte Kaleo de Han-sur-Lesse** - 96 lits - 084/37 74 41  
Rue du Gîte d'Etape 10 - 5580 Han-sur-Lesse  
han@kaleo-asbl.be

**- Gîte Mozaïk de Louvain-la-Neuve** - 124 lits - 010/56 02 43  
Rue de La Gare 2 - 1348 Louvain-La-Neuve  
info@gite-mozaik.be

**- Gîte Kaleo d'Ovifat** - 109 lits - 080/44 46 77  
Rue des Charmilles 69 - 4950 Ovifat - ovifat@kaleo-asbl.be

**- Gîte de Villers-Sainte-Gertrude** - 204 lits - 086/49 95 31  
Rue du Millénaire 1 - 6941 Villers-Sainte-Gertrude  
contact@villers.info

**- Gîte Kaleo de Wanne** - 83 lits - 080/86 31- 06  
Château de Wanne - 4980 Trois-Ponts  
wanne@kaleo-asbl.be

**En GITES**

**- Boulangerie (la)** - 0477/77 95 01  
Rue Culot du Mont, 138 - 5550 Sugny (Vresse s/ Semois)

**- Castel Notre-Dame** - 04/3811289  
Obsinnich, 6 - 3791 Remersdael  
info@castelnotredame.be  
[www.castelnotredame.be](http://www.castelnotredame.be)



**- Centre Européen Louis Delobbe ASBL**  
Rue Saint Eloi 27 - 5670 Olloy-sur-Viroin  
celdolloy@gmail.com / 060/39 94 54



**- Domaine De Mambaye** - 087/79.20.50  
Route de Barisart, 291 - 4900 Spa  
Email : info@mambaye.be - [www.mambaye.be](http://www.mambaye.be)



**- Domaine de Palogne** - 086 21 20 33  
Route de Palogne, 6 - 4190 Vieuxville  
infos@palogne.be - [www.palogne.be](http://www.palogne.be)

**- Fagotin (le)** - 080/78 63 46  
Route de l'Amblève, 56 - 4987 Stoumont  
info@fagotin.be - [www.fagotin.be](http://www.fagotin.be)

**- Fort de Lantin** - 04/256 55 44 - 0497/23 85 68  
Rue de Villers, 1 - 4450 LANTIN  
fortdelantin@outlook.fr  
[www.fortdelantin.be](http://www.fortdelantin.be)



# Les LOGEMENTS...

## (suite)

- Les gîtes de groupes  
du réseau Kaleo (en autonomie)  
\*programme d'activité et traiteur possible

---

- **Gîte Kaleo d'Arbrefontaine** - 53 lits + 21 lits  
Rue les Marottes 47 - 4990 Arbrefontaine  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Basseille** - 40 + 38 lits  
Basseilles 2 - 6970 Tenneville  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Bohan** - 30 lits  
Rue du Bois Jean, 142 - 5550 Bohan s/Semois  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **\*Gîte Kaleo de Bruly de Pesche** - 40 + 38 lits  
Place St Méen, 1 - 5660 Bruly-de-Pesche  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Chassepierre** - 39 lits  
Le Breux - 6824 Chassepierre  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Cornimont** - 51 lits  
Cornimont 6 - 5555 Bièvre  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Daverdisse** - 52 lits  
Rue Paul Dubois 9 - 6929 Daverdisse  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **\*Gîte Kaleo d'Hastière** - 90 lits  
Place Emile Binet, 2 - 5540 Hastière  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo d'Haus-Stockem** - 27 lits  
Stockem, 39-41 - 4700 Eupen  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte de Latour** - 55 lits  
Rue Baillet Latour 2A - 6761 Latour  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de La Reid** - 16 lits  
Place de l'Eglise, 8 - 4910 La Reid  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Lesse-Redu** - 42 lits  
Lesse 182 - 6890 Lesse-Redu  
reservation@kaleo-asbl.be



## LE DOMAINE DE PALOGNE

Le Domaine de Palogne, Histoire et Aventure en pleine Nature Niché entre rivières et forêt, au pied du Château Fort de Logne, Palogne offre un cadre unique pour apprendre autrement. Plus de 45 activités Histoire, Sport et Nature attendent vos élèves pour vivre, bouger et découvrir. Nos trois hébergements confortables (21, 50 et 60 lits), en pleine nature, accueillent vos classes dans une ambiance chaleureuse, avec un accompagnement de qualité à chaque étape du séjour.

Au-delà des activités, nous portons haut les valeurs du tourisme social, du développement durable et de l'éducation citoyenne. Chaque séjour est une occasion de former des GRACS : des Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires. À Palogne, l'Accueil, la Beauté du site et la Compétence de l'équipe font la différence. Contactez Sabine et découvrez comment faire de vos envies une réalité.

Domaine de Palogne 086/380 202  
(Sabine) Rue de la Bouverie, 1  
4190 Vieuxville-Ferrières ecole@palogne.be  
www.palogne.be

J. DESART



- **Gîte Kaleo de Louette** - 40 lits  
Rue de La Semois 15 - 5575 Louette-Saint-Pierre  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Maboge** - 26 lits  
Maboge 23 - 6982 La Roche-En-Ardenne  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Mormont** - 63 lits  
Grande Mormont 27 - 6666 Wibrin-Houffalize  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Vergnies** - 29 lits  
Rue Prestemont 3 - 6440 Vergnies  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Werbomont** - 32 lits  
Chemin de la Hourle, 1 - 4190 Werbomont  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Moulin de Hosdent** - 019 54 40 48  
Rue du Moulin 50 - 4261 Braives  
info@villagedusaule.be - **www.villagedusaule.be**

---

- **Petit Fagnard (Le)** - 087 47 52 49  
Solwaster 91, 4845 Jalhay

---

**Prendre l'Ère** - 0497/17 65 69  
Rue des Chauffours 27 - 5600 Jamiolle

# UN SÉJOUR SCOLAIRE RICHE DE SENS ET SANS STRESS À DINANT !



élèves des défis sportifs en pleine nature. Parfait pour encourager la cohésion, le dépassement de soi et l'adaptabilité.

**Les croisières sur la Meuse :** Une façon originale et captivante de découvrir le patrimoine, l'architecture et l'histoire de la région, tout en stimulant la curiosité des étudiants.

**La Descente de la Lesse en kayak :** Une expérience immersive qui sensibilise les élèves à l'environnement, leur permettant d'explorer concrètement la faune et la flore ainsi que des notions de géographie.



## Dinant Evasion ; des hébergements et activités sur mesure pour vos classes. Offrez à vos élèves une expérience de pédagogie immersive en toute sécurité.

**O**rganiser un voyage scolaire avec nuitée(s) représente une formidable opportunité d'apprentissage et de cohésion pour les élèves. Cependant, les contraintes administratives, logistiques, organisationnelles et budgétaires peuvent rapidement rendre l'aventure complexe. Pleinement conscient de ces défis, Dinant Evasion propose des programmes de séjours « clés en main » conçus pour répondre aux besoins des professeurs et leurs élèves, garantissant une expérience sereine, enrichissante et conforme aux exigences officielles.

### Des hébergements adaptés aux groupes scolaires

Pour garantir un séjour parfait, Dinant Evasion met à disposition des hébergements de grande capacité, alliant confort et sécurité.

**L'hôtel Aquatel :** 6 chambres doubles, 6 chambres de 5 lits et un dortoir de 18 lits pour un total de 60 logeurs. Chaque chambre est équipée d'une douche, d'un lavabo et d'un WC.

**Le Gîte de la Tour :** Villa de plain-pied pouvant accueillir jusqu'à 33 personnes réparties en 2 chambres de 4 lits et 5 chambres de 5 lits avec douche, lavabo et WC. Une grande cuisine, une vaste salle à manger,

un immense salon ainsi qu'une salle avec kicker et table de ping-pong favorisent les moments de partage.

**Le Village du Caillou :** 12 appartements agencés autour d'espaces communs d'exception (cuisine, salle à manger, salle de cinéma, plaine de jeux intérieure, billard,) et capable de rassembler jusqu'à 72 logeurs ! Chaque appartement dispose de 2 ou 3 chambres, d'une salle d'eau, d'une toilette, ainsi que d'une kitchenette et d'un petit coin salon.

Ces infrastructures optimisent la vie en communauté, les déplacements vers les lieux d'activités et la gestion des temps libres.

### Des activités en parfaite harmonie avec les programmes scolaires

Un séjour scolaire ne se limite pas à une simple parenthèse récréative. Dinant Evasion propose un large choix d'activités permettant de s'amuser tout en développant des compétences disciplinaires, interdisciplinaires et transversales.

**Le Parc Dinant Aventure :** Des parcours d'accrobranche encadrés par des moniteurs professionnels, offrant aux

### Un accompagnement personnalisé avant et pendant le séjour

Dinant Evasion accompagne les professeurs à chaque étape du projet : plan des chambres, aspects administratifs, organisation logistique, répartition du budget et coordination des activités.

**Prêts à vivre un séjour scolaire sans contraintes ?**

Contactez Dinant Evasion dès aujourd'hui pour organiser un séjour scolaire qui a du sens pour vous et vos élèves !



# Classes NATURE ...

**- Adventure Valley Durbuy** - 086/21 28 15  
Rue Rome, 1 - 6940 Durbuy  
fred@lpm.be - [www.adventure-valley.be](http://www.adventure-valley.be)



**- Arpents Verts (les)** - 0477/98 35 96  
Rue Joseph Dubois, 17 - 5575 Gedinne

**- Avenature** - 0498/46 68 12  
Bêche, 40 - 6690 Vielsalm

**- Boulangerie (la)** - 0477/77 95 01  
Rue Culot du Mont, 138 - 5550 Sugny (Vresse s/ Semois)

**- Cabriole (la)** - 081/83 50 55  
Rue Médart, 11 - 5380 Fernelmont

**- Castel Notre-Dame** - 04/3811289  
Obsinnich, 6 - 3791 Remersdael  
info@castelnotredame.be  
[www.castelnotredame.be](http://www.castelnotredame.be)



**CJB l'Autre Voyage** - 02/640 97 85  
Rue Alphonse Hottat, 22-24 - 1050 Bxl  
info@cjb-to.be - [www.cjb-to.be](http://www.cjb-to.be)



**- CDPA - Wellin** - 084/38 01 11  
Rue de la Station, 31 - 6920 Wellin

**- Château d'Insegotte** - 086 40 05 29  
Chemin d'Insegotte 2 - 4181 Filot-Hamoir

**- Classdeau asbl** - 0474 11 85 33  
Cette asbl possède 2 centres :

- En province du Brabant Wallon: Site de in BW, Chaussée de Longchamps, 1 - 1300 Wavre
- En province du Hainaut: Site du Belvédère, Rue de France 7 - 7370 Dour

**- Dinant Evasion** - 082/22 43 97  
Rue du Vélodrome, 15 - 5500 Dinant  
info@dinant-evasion.be - [www.dinant-evasion.be/fr](http://www.dinant-evasion.be/fr)



**- Domaine de Mambaye** - 087/79 20 50  
Rue de Barisart, 291 - 4900 Spa  
info@mambaye.be - [www.mambaye.be](http://www.mambaye.be)



**- Domaine de Palogne** - 086 21 20 33  
Route de Palogne, 6 - 4190 Vieuxville  
infos@palogne.be - [www.palogne.be](http://www.palogne.be)



**- Domaine Provincial de Chevetogne** - 083/687.211  
Rue des Pirchamps, 1 - 5590 Chevetogne  
classes.foret@province.namur.be  
[www.domainedechevetogne.be/ecole/les-classes-de-foret](http://www.domainedechevetogne.be/ecole/les-classes-de-foret)



**- Domaine Provincial de Wégimont** - 04/279 24 00  
Chaussée de Wégimont, 76 - 4630 Soumagne



## CLASSES VERTES À SPA

### NOUVEAU PACK ACTIVITÉS

Aventure  
Légende & nature  
Nature & découverte  
Zen & nature

### SITUATION

4 logements de 63 à 120 lits  
Domaine de 10 hectares  
Proximité du Bois de la Fagne  
Accessible en train

### DÉCOUVREZ NOS VIDÉOS



## NOUVEAU SITE WEB

Votre séjour à Spa en quelques clics !



[www.mambaye.be](http://www.mambaye.be)  
Contactez-nous : 087/79.20.50



**Ethic Etapes – Val Cenis** - +33 (0)79 05 92 30  
Chemin des Crueux -F- 73480 Lanslebourg  
info@cis-valcenis.com  
[www.cis-scolaire.com](http://www.cis-scolaire.com)



- **Fagotin (le)** - 080/78 63 46  
Route de l'Amblève, 56 - 4987 Stoumont  
info@fagotin.be - [www.fagotin.be](http://www.fagotin.be)

- **Flipper asbl** - 058/41.44.40  
Sint-Elisabethlaan, 16 - 8660 De Panne

- **Forêt & Sport** (Zone nature) - 0478/39 12 08  
Route de l'Amblève, 88 - 4987 Stoumont

- **Ferme de la Géronne (la)** - 0472/46 81 12.  
Rue Bi du Moulin, 81 - 6860 Chêne.  
contact@fermedelageronne.be  
[www.fermedelageronne.be](http://www.fermedelageronne.be)



- **Fort de Lantin** - 04/256 55 44 - 0497/23 85 68  
Rue de Villers, 1 - 4450 LANTIN  
fortdelantin@outlook.fr  
[www.fortdelantin.be](http://www.fortdelantin.be)



- **Gîte Kaleo d'Eupen** - 087/55 31 26  
Judenstrasse 79 - 4700 Eupen  
eupen@kaleo-asbl.be

# Les Classes de Forêt du Domaine provincial de Chevetogne



Au Domaine de Chevetogne, nous croyons fermement que l'éducation ne se limite pas aux salles de classes, mais qu'elle s'épanouit dans des environnements inspirants. Vous en êtes également convaincu et vous souhaitez être accompagné dans cette découverte ? L'équipe pédagogique du parc travaille chaque jour à l'élaboration d'offres d'animation et de séjours scolaires pour que vous puissiez trouver l'activité la mieux adaptée aux besoins et envies de vos élèves. Pour 3 ou 5 jours, avec de l'encadrement ou en autonomie, nous avons une offre complète et variée qui rencontrera à coup sûr vos attentes. Aux classes de Forêt, nous accompagnons petits et grands dans leur découverte de la nature en sensibilisant chacun au respect de l'environnement et de sa formidable biodiversité. Le développement durable est au cœur du séjour, des animations jusqu'à l'assiette puisque les repas sont préparés avec des produits de saison et en circuit court.. Profitez aussi de nos 14 plaines de jeux, nos 3 centres d'interprétation, de nos sentiers de promenade et des activités saisonnières d'avril à octobre. Le Domaine provincial de Chevetogne offre un cadre idéal pour vivre une semaine épanouissante au cœur de la nature, dès la 3ème maternelle.

**E. HONNAY**



## Vos classes vertes au



45 activités

Histoire, Sport et Nature

3 hébergements (21, 50 et 60 lits)  
au cœur du vallon de la Lembrée.



Contactez Sabine

au 086/380 202 ou [ecole@palogne.be](mailto:ecole@palogne.be)  
et composez ensemble le séjour idéal pour vos élèves.

[www.palogne.be](http://www.palogne.be)



## Nos points forts ?

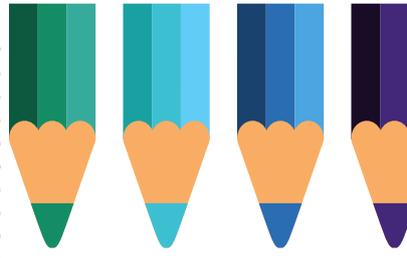
- Un Cadre de 600 hectares de nature entre jardins et forêt
- Un encadrement de qualité durant toute la durée de votre séjour
- Une offre modulable selon vos envies avec des découvertes accessibles dès la 3ème maternelle
- Des activités 100% fun pour vos temps libre
- Une alimentation de saison, saine et équilibrée, labellisée Cantines durables !

**Vous avez des questions ou souhaitez discuter avec l'équipe au sujet des Classes de Forêt ? Appelez-nous au +32 (0) 83 687 213 ou envoyez-nous un e-mail à [classes.foret@province.namur.be](mailto:classes.foret@province.namur.be)**



2 bâtiments

Château : 120 lits  
Annexe : 50 lits



*Le parc*  
Terrain de foot  
Terrain de basket  
Terrain de volley  
12 balançoires  
Tables de ping-pong

castel

notre

dame

Tarifs

Hébergement en pension complète

ÉCOLE PRIMAIRE 2025-2026

3 Nuits : 110€ / Enfant

5 Nuits : 165€ / Enfant

Ces prix ne comprennent pas les animations



Disponibilités  
2025 - 2026



# Contact

info@castelnotredame.be @

04 381 12 89 ☎

Obsinnich, 6 - 3791 Rémersdael 📍



## Animations



Art



Nature



Sport



Visites



Veillées



Boom

“Apprendre en s’amusant,  
grandir en explorant...  
Vive les classes vertes au  
Castel!”



us  
re?

# Classes NATURE ...

(suite)

- **Gîte Kaleo de Han-sur-Lesse** - 084/37 74 41  
Rue du Gîte d'Etape 10 - 5580 Han-sur-Lesse  
han@kaleo-asbl.be

- **Gîte Mozaïk de Louvain-la-Neuve** - 010/56 02 43  
Rue de La Gare 2 - 1348 Louvain-La-Neuve  
info@gite-mozaik.be

- **Gîte Kaleo d'Ovifat** - 080/44 46 77  
Rue des Charmilles 69 - 4950 Ovifat / ovifat@kaleo-asbl.be

- **Gîte de Villers-Sainte-Gertrude** - 086/49.95.31  
Rue du Millénaire 1 - 6941 Villers-sainte-Gertrude  
contact@villers.info

- **Gîte Kaleo de Wanne** - 080/86 31- 06  
Château de Wanne - 4980 Trois-Ponts  
wanne@kaleo-asbl.be

- **Gîte Kaleo de Bruly de Pesche**  
Place St Méen, 1 - 5660 Bruly-de-Pesche  
reservation@kaleo-asbl.be

- **Gîte Kaleo d'Hastière**  
Place Emile Binet, 2 - 5540 Hastière  
reservation@kaleo-asbl.be

- **Domaine de La Sapinière**  
Rue de la station 1 - 4845 Sart-lez-Spa  
0495/16 29 61 / 087/47 49 12  
lasapiniere.be@skynet.be



- **Loryhan ASBL** - 061 65 60 05  
Rue de Châteaumont, 50  
6833 Botassart  
info@loryhan.be - [www.loryhan.be](http://www.loryhan.be)



- **Mont-des-Pins** - 086/21 21 36  
Mont des Pins, 100 - 6941 Durbuy  
info@montdespins.be - [www.montdespins.be](http://www.montdespins.be)

**Prendre l'Ère** - 0497/17 65 69  
Rue des Chauffours 27 - 5600 Jamiolle

**VEFE Incoming**  
611, rue Paul Boucherot  
14123 IFS - F / +33 (0) 2 31 15 22 30  
[www.vefe-incoming.com](http://www.vefe-incoming.com)



- **Verte Prairie (la)** - 0496/08 62 26  
Route de la forge, 38 - 6941 Septon

- **Village du Saule** - 019 54 40 48  
Rue du Moulin 50 - 4261 Braives  
info@villagedusaule.be  
[www.villagedusaule.be](http://www.villagedusaule.be)



## À LA FERME DE LA GÉRONNE

Ferme pédagogique et ferme d'élevage en activité

Nichée au cœur de l'Ardenne, notre **ferme familiale** (élevage bio), accueille des élèves en classe de ferme depuis 30 ans ! Véritable ferme **en activité**, nous vous proposons un **séjour réaliste** : bottes aux pieds, manches retroussées, les enfants sont actifs dans les travaux de la ferme tout au long de la journée. Les activités sont adaptées aux âges des enfants, aux saisons et à la vie de la ferme : nourrissage et soin des animaux, balades en char à bancs et à dos d'ânes, labyrinthe dans la paille, entretien des abris, ateliers culinaires, activités découverte nature, laine,... Notre ferme compte plus de 30 races d'animaux : vaches Galloway, chevaux de traits, poneys Highland, ânes, moutons, chèvres, lapins, volaille,...

- Petite structure familiale
- Ferme en activité, nombreux animaux
- Accueil jusqu'à 76 personnes
- Repas cuisinés sur place
- Accessible aux PMR

**07/09**  
**Porte Ouverte**  
**30 ans de la**  
**ferme**



Famille Jacques - Rue Bi du Moulin, 81 - 6860 Chêne  
0472 46 81 12 - [contact@fermedelageronne.be](mailto:contact@fermedelageronne.be)  
<http://www.fermedelageronne.be/>





# ÉTHIC ÉTAPES CIS DE VAL CENIS

## Classes de neige et de découvertes

### → DES SÉJOURS AU CŒUR DES SPLENDEURS DE LA HAUTE-MAURIENNE VANOISE !



Fort de notre expérience d'accueil de groupes scolaires depuis plus de 50 ans, nous vous proposons des séjours 4 saisons, tout compris, dans des logements variés avec une restauration de qualité.



**Séjours Astronomie**  
**Multisport-Montagne**  
**Parc de la Vanoise**  
**Développement durable**  
**Ski**

#### Un centre parfaitement adapté à l'accueil de groupe :

Grand espace vert bordé de forêt  
Des logements variés  
Salles de classes, de projection, d'animations  
À 2h30 de Genève par l'autoroute  
Une équipe dynamique et bienveillante

#### Un cadre idéal pour vos séjours hiver/printemps/automne :

Au pied du parc national de la Vanoise  
Au pied des pistes de Val Cenis  
Territoire riche d'un patrimoine historique et technologique  
À 500m du village (médecins, pharmacie, commerces)  
Piscine chauffée et surveillée dès mi-juin

#### Des séjours tout compris, variés et de qualité :

L'aide à l'élaboration de votre projet et son suivi  
Activités encadrées par des prestataires diplômés  
Agréments Jeunesse et Sports  
Repas cuisinés sur place par notre équipe de cuisine



**Contactez-nous pour élaborer votre projet sur mesure**

☎ 04 79 05 92 30

✉ [info@cis-valcenis.com](mailto:info@cis-valcenis.com)

🌐 [www.cis-scolaire.com](http://www.cis-scolaire.com)



# Classes CITOYENNES ...

- **Domaine de Mambaye** - 087/79 20 50  
Rue de Barisart, 291 - 4900 Spa  
info@mambaye.be - [www.mambaye.be](http://www.mambaye.be)



- **Fagotin (le)** - 080/78 63 46  
Route de l'Amblève, 56 - 4987 Stoumont  
info@fagotin.be - [www.fagotin.be](http://www.fagotin.be)

- **Gîte Kaleo d'Eupen** - 087/55 31 26  
Judenstrasse 79 - 4700 Eupen  
eupen@kaleo-asbl.be

- **Gîte Kaleo de Han-sur-Lesse** - 084/37 74 41  
Rue du Gîte d'Etape 10 - 5580 Han-sur-Lesse  
han@kaleo-asbl.be

**Gîte Mozaïk de Louvain-la-Neuve** - 010/56 02 43  
Rue de La Gare 2 - 1348 Louvain-La-Neuve  
info@gite-mozaik.be

- **Gîte Kaleo d'Ovifat** - 080/44 46 77  
Rue des Charmilles 69 - 4950 Ovifat  
ovifat@kaleo-asbl.be

- **Gîte de Villers-Sainte-Gertrude** - 086/49.95.31  
Rue du Millénaire 1 - 6941 Villers-sainte-Gertrude  
contact@villers.info

- **Gîte Kaleo de Wanne** - 080/86 31- 06  
Château de Wanne - 4980 Trois-Ponts  
wanne@kaleo-asbl.be

- **Gîte Kaleo de Bruly de Pesche**  
Place St Méen, 1 - 5660 Bruly-de-Pesche  
reservation@kaleo-asbl.be

- **Gîte Kaleo d'Hastière**  
Place Emile Binet, 2 - 5540 Hastière  
reservation@kaleo-asbl.be

- **Loryhan ASBL** - 061 65 60 05  
Rue de Châteaumont, 50  
6833 Botassart  
info@loryhan.be - [www.loryhan.be](http://www.loryhan.be)



- **Village du Saule** - 019 54 40 48  
Rue du Moulin 50 - 4261 Braives  
info@villagedusaule.be  
[www.villagedusaule.be](http://www.villagedusaule.be)



**VEFE Incoming**  
611, rue Paul Boucherot  
14123 IFS - F / +33 (0) 2 31 15 22 30  
[www.vefe-incoming.com](http://www.vefe-incoming.com)



## CLASSES DÉCOUVERTES • CLASSES CITOYENNES

- Cadre verdoyant, en bordure de forêt
- Différentes thématiques
  - » Éco-citoyen, Aventurier, Moyen-Âge, Harry Potter, Espace...

Mais aussi...

- » plaines et séjours de vacances (reconnus par l'ONE)
- » échanges culturels soutenus par le BIJ (Bureau International Jeunesse)

Loryhan, c'est un **Centre de Rencontre et d'Hébergement** vaste et confortable, complètement équipé, situé à 200m du site naturel classé du **Tombeau du Géant**, méandre naturel de la Semois, et permettant de nombreuses activités (Semois en contrebas, baignades, kayak, 80km de promenades dans les bois, découverte de Bouillon...)

Loryhan fonctionne toute l'année en **accueil de groupes et/ou d'individus**, en gestion libre ou en pension complète, avec ou sans animation.

**LORYHAN, BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT...**



Loryhan asbl • Rue de Châteaumont, 50 - 6833 Botassart • 061 65 60 05 • 0470 77 23 59 • info@loryhan.be

# OFFREZ À VOS ÉLÈVES UNE SORTIE SCOLAIRE INOUBLIABLE À ADVENTURE VALLEY DURBUY

Envie d'une sortie scolaire qui allie nature, sport, fun et aventure ?

**D**irection Adventure Valley Durbuy, le plus grand parc d'aventure de Belgique, pour une journée ou un séjour que vos élèves ne sont pas près d'oublier.

Situé au cœur des Ardennes belges, à deux pas de la charmante ville de Durbuy, le parc offre un cadre naturel exceptionnel où les enfants peuvent se dépenser, s'amuser et apprendre en toute sécurité.

## Des activités pour tous les goûts et tous les âges

L'Adventure Pass comprend un large éventail d'activités, parfaitement adaptées à une sortie scolaire :

- Parcours accrobranche dans les arbres, avec plusieurs niveaux de difficulté
  - Tubing slide: une descente fun sur des bouées, idéale pour les amateurs de vitesse
  - Dino Mission : un parcours ludique et éducatif dans un décor de dinosaures grandeur nature
  - Plaines de jeux extérieures et modules interactifs pour se défouler en toute liberté
  - Via Ferrata pour les plus grands
- Et pour une touche encore plus sportive et rafraîchissante, une descente en kayak sur l'Ourthe peut être ajoutée au programme (optionnelle).

## Une logistique pensée pour les écoles

Navette gratuite depuis la gare de Barvaux pour faciliter les déplacements  
Espace lunch sur place, avec possibilité de repas sur réservation



Accueil encadré par une équipe expérimentée, habituée à gérer les groupes scolaires

## Prolongez l'expérience en classe verte

Adventure Valley, c'est aussi une opportunité unique de transformer une journée de découverte en séjour éducatif.

Deux formules d'hébergement tout confort sont proposées, à proximité immédiate du parc. Idéal pour vivre des aventures sur plusieurs jours et renforcer la cohésion du groupe.

Les soirées peuvent être animées avec des activités nature, des jeux de groupe ou des moments de détente autour du feu de camp.

## Une expérience éducative complète

Au-delà du divertissement, Adventure Valley Durbuy propose une approche pédagogique :

- Développement de la motricité et de la confiance en soi
- Renforcement de l'esprit d'équipe et de la communication
- Apprentissage par l'action, dans un environnement naturel stimulant

**Adventure Valley Durbuy**



[www.adventure-valley.be](http://www.adventure-valley.be)

# FINANCEMENTS de vos séjours scolaires...

## 4 idées pour financer ... ... votre voyage scolaire.

Vous êtes professeur et vous cherchez des solutions pour financer votre voyage scolaire ?

### La contribution des familles

La première source de financement du voyage scolaire est l'apport familial.

Il peut y avoir dans votre classe des élèves issus de milieux défavorisés dont les parents ne peuvent pas prendre en charge les frais du voyage. Pour garantir un taux de participation élevé, veillez à ce qu'aucun enfant ne soit écarté. Assurez-vous de demander à leurs familles une participation financière qui leur semblera raisonnable.

Vous pouvez aussi offrir des facilités de paiement en proposant un règlement des frais en 2 ou 3 fois. La participation de l'établissement et des associations Dès que votre projet pédagogique est accepté par le P.O. (Pouvoir Organisateur), l'établissement peut financer votre voyage scolaire partiellement ou totalement grâce à ses fonds propres.

Pour compléter ce financement, adressez-vous :

- aux associations des parents des élèves
- aux associations partenaires des écoles et du parascolaire
- aux associations locales ou régionales
- aux commerçants locaux

### Les subventions

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des administrations communales, du Ministère de l'Enseignement ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de bénéficier d'une subvention éventuelle.

### Le sponsoring

Vous pouvez aller plus loin dans votre recherche de financement en contactant des entreprises pour sponsoriser votre voyage (à condition que cette subvention ne soit pas conditionnée par une obligation publicitaire).

Pour réussir votre démarche, sollicitez l'aide des parents des élèves pour vous mettre en contact avec les responsables du mécénat et sponsoring dans les entreprises où ils travaillent.

Une fois le rendez-vous fixé, veillez à préparer une présentation complète du projet pédagogique en expliquant :

- l'intérêt
- les objectifs du voyage
- les dispositifs mis en œuvre.

Essayez aussi de bien soigner votre dossier car il sera votre principal outil de communication.

### Conclusion

La recherche de financement est une étape déterminante et difficile de votre voyage scolaire, mais il est possible de la réussir en faisant preuve de patience, de courage et de persévérance.

### Subventions par l'autofinancement

Nombreux sont les moyens de récolter des fonds. Consultez l'association des parents d'élèves afin de proposer des événements festifs. Une partie des fonds récoltés peut être allouée au profit du projet de voyage scolaire. Toutes les idées sont les bienvenues, «Imagination» et «Organisation» seront les facteurs clés de succès !

Voici quelques exemples de moyens d'action pour autofinancer le séjour :

- Vente de gâteaux et chocolats
- Vente de boissons
- Vente de bulbes
- Vente de lasagnes
- Vente de sapins
- Vide greniers
- Tombola
- Soirée dansante
- Souper spaghettis
- Paëlla party, barbecue...
- Bingo
- Loto
- etc...

**Bonne chance !**



# Voyages de LANGUES ...

- **Adventure Valley Durbuy** - 086/21 28 15  
Rue Rome, 1 - 6940 Durbuy  
fred@lpm.be - [www.adventure-valley.be](http://www.adventure-valley.be)



- **Anglo Encounter** - 02/502 89 59  
Faubourg d'Arival 112 - 6760 Virton

- **E.S.L Séjours Linguistiques** - 02/203 59 91  
Avenue de Tervuren, 204 - BE-1150 Woluwe-St-Pierre  
Tél : +32 (2) 203 59 91 • Whatsapp : +32 486 02 79 07

- **Flipper** Centre de vacances - 058/ 41 44 40  
Sint-Elisabethlaan, 16 - 8660 La Panne

- **Kiddy & Junior Classes** - 02/218 39 20  
Rue de l'Industrie 40 - 1000 Bruxelles

- **Langues Vivantes** - 02/230 01 90  
Rue John Waterloo Wilson 28, 1000 Bruxelles

## VEFE Incoming

611, rue Paul Boucherot - 14123 IFS - F  
+33 (0) 2 31 15 22 30  
[www.vefe-incoming.com](http://www.vefe-incoming.com)



# Classes de NEIGE ...

- **Alpina Tours** - 081/26 28 67  
Av. Fernand Golenvaux, 2/4-6 - 5000 Namur

- **Ethic Etapes - Val Cenis** - +33 (0) 79 05 92 30  
Chemin des Crueux -F- 73480 Lanslebourg  
info@cis-valcenis.com  
[www.cis-scolaire.com](http://www.cis-scolaire.com)



- **Fol Ardèches** - +33 (0) 4 75 20 27 00  
Bd. de la Chaumette, F-07000 Privas - (FRANCE)

- **GO-Tour** - +32 477 685 787  
Rue de Septembre 20 • 1370 Jodoigne

- **Valmeinier Grand Hôtel** - +33 (0) 6 02 09 75 58  
Rue des Belges, 89 - F-73450 Valmeinier (FRANCE)



## VOYAGES SCOLAIRES ÉDUCATIFS SUR-MESURE

+ de **10** destinations  
À TRAVERS LE MONDE

Choisissez une destination, un thème, une durée de séjour et nos conseillers de voyages se feront un plaisir de construire pour vous et avec vous le séjour éducatif idéal pour vos classes.

**Offrez à tous vos élèves un voyage scolaire mémorable avec VEFE Incoming !**

Envoyez-nous votre demande de voyage scolaire !

[www.vefe-incoming.com](http://www.vefe-incoming.com)  
+33 (0) 2 31 15 22 30  
receptif@vefe-incoming.com

RETROUVEZ NOTRE  
*brochure*  
sur notre site internet



VEFE Incoming est membre de :



# Espace des SECONDAIRES et des RHÉTOS...

- **Alpina Tours** - Classes de mer - 081/ 26 28 67  
Avenue F. Golenvaux, 2-4-6 - 5000 Namur

- **Association MIJE** - +33(0) 1 42 74 23 45  
boulevard Beaumarchais, 13  
F-75004 - PARIS  
[www.mije.com](http://www.mije.com)

- **Adventure Valley Durbuy** - 086/21 28 15  
Rue Rome, 1 - 6940 Durbuy  
fred@lpm.be - [www.adventure-valley.be](http://www.adventure-valley.be)



- **BT-Tours** - 064 31 25 80  
Av. Léopold III, 371 - 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE



**CJB l'Autre Voyage** - 02/640 97 85  
Rue Alphonse Hottat, 22-24 - 1050 Bxl  
info@cjb-to.be - [www.cjb-to.be](http://www.cjb-to.be)



**VEFE Incoming**

611, rue Paul Boucherot  
14123 IFS - F / +33 (0) 2 31 15 22 30  
[www.vefe-incoming.com](http://www.vefe-incoming.com)



- **Voyages Del-Tour** - 04/355 80 15  
Grand Route, 313 - 4610 Beyne-Heusay  
groupes@del-tour.com  
[www.del-tour.com](http://www.del-tour.com)



**GO-Tour**

Rue de Septembre 20 • 1370 Jodoigne  
Contact : +32 477 685 787



## DES VOYAGES SUR MESURE AVEC LES CJB !

Que ce soit pour la classe de mer des primaires ou pour le voyage des rhétos, CJB L'Autre Voyage vous offre un encadrement professionnel, chaleureux et à l'écoute depuis plus de 70 ans.

Notre équipe se coupe en quatre pour vous proposer un programme répondant à vos attentes avec une formule tout compris : choix du transport, de l'hébergement, des visites... ! Le voyage se crée et s'ajuste en constante concertation avec les écoles.



Nous sommes une asbl reconnue comme Organisation de Jeunesse par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, que les séjours scolaires aient lieu en Belgique ou partout en Europe, l'ouverture culturelle et l'approche pédagogique sont au rendez-vous via des animations, des jeux de piste et divers outils ludiques.

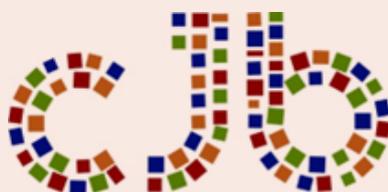
**Vivent les voyages qui allient Culture, Nature et sport, Fun, Pédagogie !**

Des animations pédagogiques préalables au voyage sont proposées gratuitement pour votre classe et nous pouvons aussi vous fournir des jeux de piste et rallye, selon la destination.



Nous travaillons à la demande, mais nous avons bien sûr un catalogue de propositions à découvrir sur notre site : [www.cjb-to.be](http://www.cjb-to.be).

**C. Bruyère**



**L'AUTRE VOYAGE**

Rue Alphonse Hottat, 22-24  
1050 Bruxelles - Belgique  
info@cjb-to.be  
+32 2 640 97 85

[www.cjb-to.be](http://www.cjb-to.be)

# Classes de MER ...

- **Alpina Tours** - Classes de mer - 081/ 26 28 67  
Avenue F. Golenvaux, 2-4-6 - 5000 Namur

- **Auberges de Jeunesse** - Vlaamse Jeugdherbergen  
Beatrijslaan, 72 - 2050 Antwerpen - 032/ 32 72 18

- **Centre Horizon** - 059/ 32 36 28  
Kapelstraat, 88 - 8450 Bredene

- **Centre Jules Hiernaux** - 0474/ 24 87 93  
Mariastraat, 10 - 8670 Koksijde

- **Chat Botté** (le) - 059/ 23 32 07  
Driftweg, 195 - 8420 De Haan

- **CJB l'Autre Voyage** - 02/640 97 85  
Rue Alphonse Hottat, 22-24  
1050 Bruxelles  
info@cjb-to.be - [www.cjb-to.be](http://www.cjb-to.be)



- **Del Huzo** - 058/ 52 03 87  
Pylyserlaan, 25 - 8670 Coxyde

- **Flipper** Centre de vacances - 058/ 41 44 40  
Sint-Elisabethlaan, 16 - 8660 La Panne



- **J-Club De Panne** - 058/ 41 23 41  
Blauwe Distelweg, 2 - 8660 De Panne

- **Jongerenservice** - Classes de mer - 093/ 75 15 45  
Steenweg op Deinze, 88 - 9880 Aalter

- **Het Galjoen** - 059/ 23 78 71  
Vosseslag, 17/21 - 8420 De Haan

- **The Outsider Coast BV** - 058/ 23 14 04  
Brugsevaart, 50 - 8620 Nieuwpoort

## VEFE Incoming

611, rue Paul Boucherot  
14123 IFS - F+33 (0) 2 31 15 22 30  
[www.vefe-incoming.com](http://www.vefe-incoming.com)



**DEL-TOUR**  
www.del-tour.com

## Voyages Del-Tour, votre partenaire en organisation de voyages scolaires & culturels

**33 ans d'expérience - Voyages sur mesure Primaires, supérieur, associations et groupes culturels - Toutes destinations**  
Équipe disponible 24h/24-7j/7

**Contactez notre service Groupes pour un devis personnalisé gratuit**

@ [groupes@del-tour.com](mailto:groupes@del-tour.com) - Formulaires de devis sur [www.del-tour.com](http://www.del-tour.com)  
☎ Téléphone: 04 355 80 15  
✉ Grand Route 313 - 4610 Beyne-Heusay

Voyages en autocar, avion et train - Hébergement, guides, visites, restauration  
Correspondants locaux  
Devis et budgets adaptés

# Classes INSOLITES ...

Nous avons trouvé opportun de créer cette rubrique pour y placer toutes les autres «sortes» de classes qui sortent du «traditionnel». Celle-ci est divisée par des sous-classes où chacun pourra y trouver une originalité dans les concepts proposés.

## Classes d'HISTOIRE ...

**- Centre Européen Louis Delobbe ASBL**  
Rue Saint Eloi 27 - 5670 Olloy-sur-Viroin  
celdolloy@gmail.com / 060/39 94 54



**- Domaine de Mambaye** - 087/79 20 50  
Rue de Barisart, 291 - 4900 Spa  
info@mambaye.be - [www.mambaye.be](http://www.mambaye.be)



**- Ferme de Palogne** - 086/380 202  
Rue de la Bouverie, 1 - 4190 Vieuxville  
ecole@palogne.be - [www.palogne.be](http://www.palogne.be)

**- Fort de Lantin** - 04/256 55 44 - 0497/23 85 68  
Rue de Villers, 1 - 4450 LANTIN  
fortdelantin@outlook.fr  
[www.fortdelantin.be](http://www.fortdelantin.be)



**- Gîte Mozaïk de Louvain-la-Neuve** - 010/56 02 43  
Rue de La Gare 2 - 1348 Louvain-La-Neuve  
info@gite-mozaik.be

**- Gîte Kaleo de Bruly de Pesche**  
Place St Méen, 1 - 5660 Bruly-de-Pesche  
reservation@kaleo-asbl.be

**- Gîte Kaleo d'Hastière**  
Place Emile Binet, 2 - 5540 Hastière  
reservation@kaleo-asbl.be

## Classe de l'ESPACE ...

**- Euro Space Center** - 061/64 64 65  
Rue devant les Hêtres, 1  
6890 Transinne - [www.eurospacecenter.be](http://www.eurospacecenter.be)  
xhandros.molho@eurospacecenter.be

## Classes de SCIENCES ...

**- Gîte Kaleo d'Eupen** - 087/55 31 26  
Judenstrasse 79 - 4700 Eupen  
eupen@kaleo-asbl.be

**- Gîte Kaleo de Han-sur-Lesse** - 084/37 74 41  
Rue du Gîte d'Etape 10 - 5580 Han-sur-Lesse  
han@kaleo-asbl.be



### Classe de Cirque

Découverte des différentes disciplines au travers de plusieurs ateliers de cirque : équilibre, manipulation d'objets circassiens, jeux d'expression ...

Centre Européen Louis Delobbe  
Rue Saint Eloi 27  
5670 Olloy-sur-Viroin  
[celdolloy@gmail.com](mailto:celdolloy@gmail.com)  
060/39.94.54

Hébergement, en pleine campagne, pouvant accueillir jusqu'à 90 personnes (Chambres doubles, dortoirs, grandes salles, espace extérieur, pension complète ...)

### Classe verte

Découverte du beau village d'Olloy, de sa faune et de sa flore, des musées à proximité ...

**- Gîte Mozaïk de Louvain-la-Neuve** - 010/56 02 43  
Rue de La Gare 2 - 1348 Louvain-La-Neuve  
info@gite-mozaik.be

**- Gîte de Villers-Sainte-Gertrude** - 086/49.95.31  
Rue du Millénaire 1 - 6941 Villers-sainte-Gertrude  
contact@villers.info

## Classes de CIRQUE ...

**- Centre Européen Louis Delobbe ASBL**  
Rue Saint Eloi 27 - 5670 Olloy-sur-Viroin  
celdolloy@gmail.com / 060/39 94 54



# L'AVENIR APPARTIENT AUX CURIEUX



## NOUVEAUTÉ 2025 Mission Bermudes

**L**e Futuroscope, c'est ce lieu extraordinaire où le réel et l'imaginaire se côtoient. Un lieu unique où se mélangent et fusionnent pédagogique et ludique, curiosité et amusement. Avec plus de 40 attractions, ici tous les mondes se rencontrent, s'explorent, se vivent !

### NOUVEAUTÉ à partir de juin 2025\*

#### Mission Bermudes

Avec la nouvelle attraction Mission Bermudes, partez pour une expédition aux frontières du mystère ! A bord de votre bateau, naviguez sur les traces des explorateurs disparus. Vous affronterez le tumulte des rapides et des phénomènes inexplicables avant la chute finale ! Une aventure palpitante pour toute la famille (accessible dès 1m10).

\*Date d'ouverture sur [futuroscope.com](http://futuroscope.com)



### NOUVEAUTÉ 2024

#### Antarctica

Sur cette terre de mystère, nagez aux côtés des phoques, survolez les colonies de manchots, et assistez au plus grand rassemblement de rorquals jamais filmé. Continent sauvage et majestueux, l'Antarctique joue un rôle vital pour la planète.

### NOUVEAUTÉ 2024

#### Hydro Dynamo

Assis dans la balançoire géante de 12m de haut, vous actionnez la centrale hydroélectrique et la force de l'eau produira de l'énergie pour Futuropolis.

### NOUVEAUTÉ 2024

#### L'Aquascope

À l'Aquascope, le nouveau parc aquatique indoor, vous plongerez dans un monde à couper le souffle et vous nagez dans un univers merveilleux aux 1001 couleurs.

**Meilleur Parc aquatique au Monde - THEA Award 2024**



### NOUVEAUTÉ 2023

#### Etincelle, la malédiction de l'opale noire

Quand on parle de super-héros, on pense immédiatement aux comics américains. Mais c'est oublier qu'au début du XXème siècle, des personnages aux super-pouvoirs, et bien de chez nous ont été à l'origine du genre. Le Futuroscope ravive aujourd'hui notre mémoire.

Un cocktail d'effets spéciaux et une aventure haletante en 4D qui transportera vos élèves au cœur d'un combat de super héros ...

### NOUVEAUTÉ 2022

#### Chasseurs de tornades

Vos élèves suivront une météorologue et un chasseur de tornades chargés de surveiller la formation et le déplacement des phénomènes climatiques. Ils entreront au cœur de la tornade, dans un théâtre immersif, mêlant écran circulaire de 470m², scènes « en live » et plateforme rotative dynamique.

**Meilleure attraction au Monde - THEA Award 2022.**



### NOUVEAUTÉ 2020

#### Objectif Mars

Vos élèves passeront tous les tests pour rejoindre la mission 2040 et personne ne les arrêtera !

**Meilleur nouveau roller coaster - European Star Award 2020.**



# Classes INSOLITES ...

## Classes de SCIENCES (suite) ...

- **Gîte Kaleo de Wanne** - 080/86 31- 06  
Château de Wanne – 4980 Trois-Ponts  
wanne@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Bruly de Pesche**  
Place St Méen, 1 - 5660 Bruly-de-Pesche  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo d'Hastière**  
Place Emile Binet, 2 - 5540 Hastière  
reservation@kaleo-asbl.be

---

- **Le Fagotin** - 080/78 63 46  
Route de l'Amblève, 56 - 4987 Stoumont  
info@fagotin.be - [www.fagotin.be](http://www.fagotin.be)

---

## Classes MULTIMEDIA ...

- **Gîte Kaleo d'Eupen** - 087/55 31 26  
Judenstrasse 79 - 4700 Eupen  
eupen@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Han-sur-Lesse** - 084/37 74 41  
Rue du Gîte d'Etape 10 – 5580 Han-sur-Lesse  
han@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Mozaïk de Louvain-la-Neuve** - 010/56 02 43  
Rue de La Gare 2 – 1348 Louvain-La-Neuve  
info@gite-mozaik.be

---

- **Gîte Kaleo d'Ovifat** - 080/44 46 77  
Rue des Charmilles 69 – 4950 Ovifat  
ovifat@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Wanne** - 080/86 31 06  
Château de Wanne – 4980 Trois-Ponts  
wanne@kaleo-asbl.be

---

## Classes des ARTS ...

- **Gîte Kaleo d'Eupen** - 087/55 31 26  
Judenstrasse 79 - 4700 Eupen  
eupen@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo de Han-sur-Lesse** - 084/37 74 41  
Rue du Gîte d'Etape 10 – 5580 Han-sur-Lesse  
han@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Mozaïk de Louvain-la-Neuve** - 010/56 02 43  
Rue de La Gare 2 – 1348 Louvain-La-Neuve  
info@gite-mozaik.be

---

- **Gîte Kaleo d'Ovifat** - 080/44 46 77  
Rue des Charmilles 69 – 4950 Ovifat  
ovifat@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte de Villers-Sainte-Gertrude** - 086/49.95.31  
Rue du Millénaire 1 – 6941 Villers-sainte-Gertrude  
contact@villers.info

---

- **Gîte Kaleo de Wanne** - 080/86 31- 06  
Château de Wanne – 4980 Trois-Ponts  
wanne@kaleo-asbl.be

---

- **Gîte Kaleo d'Hastière**  
Place Emile Binet, 2 - 5540 Hastière  
reservation@kaleo-asbl.be

---

## Classe SPECIALE ...

- **Survival-School.be** - 0486/72 15 00  
6, rue du moulin - 1350 Jauche



## Classes de SPORTS ...

- **Adventure Valley Durbuy** - 086/21 28 15  
Rue Rome, 1 - 6940 Durbuy  
fred@lpm.be - [www.adventure-valley.be](http://www.adventure-valley.be)



- **Castel Notre-Dame** - 04/3811289  
Obsinnich, 6 - 3791 Remersdael  
info@castelnotredame.be  
[www.castelnotredame.be](http://www.castelnotredame.be)



- **CJB l'Autre Voyage** - 02/640 97 85  
Rue Alphonse Hottat, 22-24  
1050 Bruxelles  
info@cjb-to.be - [www.cjb-to.be](http://www.cjb-to.be)



- **Dinant Evasion** - 082/22 43 97  
Rue du Vélodrome, 15 - 5500 Dinant  
info@dinant-evasion.be - [www.dinant-evasion.be/fr](http://www.dinant-evasion.be/fr)



- **Domaine de Palogne** - 086 21 20 33  
Route de Palogne, 6 - 4190 Vieuxville  
infos@palogne.be - [www.palogne.be](http://www.palogne.be)



- **Domaine de Mambaye** - 087/79 20 50  
Rue de Barisart, 291 - 4900 Spa  
info@mambaye.be - [www.mambaye.be](http://www.mambaye.be)



- **Ferme de Palogne** - 086/380 202  
rue de la Bouverie, 1 - 4190 Vieuxville  
ecole@palogne.be

- **Gîte Kaleo d'Eupen** - 087/55 31 26  
Judenstrasse 79 - 4700 Eupen  
eupen@kaleo-asbl.be

- **Gîte Mozaïk de Louvain-la-Neuve** - 010/56 02 43  
Rue de La Gare 2 - 1348 Louvain-La-Neuve  
info@gite-mozaik.be

- **Gîte Kaleo d'Ovifat** - 080/44 46 77  
Rue des Charmilles 69 - 4950 Ovifat  
ovifat@kaleo-asbl.be

- **Gîte de Villers-Sainte-Gertrude** - 086/49.95.31  
Rue du Millénaire 1 - 6941 Villers-sainte-Gertrude  
contact@villers.info

- **Gîte Kaleo de Wanne** - 080/86 31- 06  
Château de Wanne - 4980 Trois-Ponts  
wanne@kaleo-asbl.be

- **VEFE Incoming**  
611, rue Paul Boucherot - 14123 IFS - F  
+33 (0) 2 31 15 22 30  
[www.vefe-incoming.com](http://www.vefe-incoming.com)



## FORT DE LANTIN

**FORT DE LANTIN**  
[www.fortdelantin.be](http://www.fortdelantin.be)

Le Fort de Lantin est l'un des douze forts de la ceinture fortifiée de Liège édifiée à la fin du XIXe siècle.

Laissé en l'état après la première guerre mondiale, puis abandonné après la seconde, le fort a été restauré à partir de 1975. Aujourd'hui, le visiteur peut découvrir tout au long du circuit la vie de la garnison et sa résistance face aux troupes allemandes en août 1914.

Le fort accueille également un musée de la téléphonie, un musée du Beaurevoir (la cuisine à travers les âges) et un musée de l'art des tranchées.

Le fort de Lantin propose aussi un logement insolite composé de 2 chambrées (de 32 lits au total) reconstituées comme



en 14, mais avec tout le confort de 2025. Un dossier pédagogique est disponible sur le site internet.

Une formule forfaitaire incluant des activités culturelles et récréatives, ainsi que des repas, peut agrémenter le séjour insolite.

Le fort a obtenu le classement touristique «Deux Soleils», en tant qu'attraction touristique reconnu par le Commissariat Général au Tourisme.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas de consulter le site internet [www.fortdelantin.be](http://www.fortdelantin.be) ou envoyer un e-mail [fortdelantin@outlook.fr](mailto:fortdelantin@outlook.fr)

**J. Wiomont**

### Information :

Rue de Villers, 1 - 4450 LANTIN  
04/246.55.44 - 0497/23.85.69  
[fortdelantin@outlook.fr](mailto:fortdelantin@outlook.fr)

# Les TRANSPORTS...

**V**ous trouverez une liste ci-dessous de sociétés qui organisent le transport scolaire. Vous devez introduire auprès de votre direction un devis. Le devis doit comporter 3 offres de prix de sociétés différentes de location d'autocar. Vous pouvez aussi consulter le site de la **F.B.A.A.**

(Fédération Belge des Autocars et Autobus)

<https://www.fbaa.be/fr>

**Atlas Cars** - 04 226 20 40

Rue Haute Claire, 10 - 4041 MILMORT

**Autocars Jacky** - 04 384 63 89

Rue Feronheid, 35 - 4920 REMOUCHAMPS

**Autocars Gilles** - 02 537 28 98

Rue Théodore Verhaegen 70, 1060 SAINT-GILLES

**Autocars Leroy** - 069 54 62 86

Grand Chemin, 260 - 7531 TOURNAI

**Autocars Toussaint** - 082 71 18 13

Rue des Ardennes, 321 - 5570 BEAURAING

**Autocars Urmetz** - 071 31 61 70

Place du Manège, 12 - 6000 CHARLEROI

**BT-Tours** - 064 31 25 80

Av. Léopold III, 371 - 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE

**Deblire** - 082 61 21 04

Chaussée d'Yvoir, 1 - 5530 YVOIR

**Desmet Voyage** - 0477 47 25 14

Rue J. Wauters, 107 - 6040 CHARLEROI

**Généraltour** - 04 230 14 14

Rue de Tilice, 15 - 4040 HERSTAL

**Les Cars Godefroid** - 0470 43 09 00

Lienne 6 - 5590 Ciney

**Voyages Léonard** - 04 387 98 80

Parc Artisanal, 25 - 4671 BARCHON



*Toujours à vos côtés*



## Notre équipe réalise toutes vos envies de voyages scolaires

- ✓ Toutes destinations en autocar ou avion
- ✓ 40 autocars modernes 24 à 78 places
- ✓ Des chauffeurs expérimentés
- ✓ 3 dépôts à Charleroi, Barchon et Luxembourg
- ✓ une équipe de 11 conseillers groupes à votre disposition

**Un projet ? Une idée ?  
Notre équipe vous  
accompagne de A à Z**

**04 387 98 80**

groupes@voyages-leonard.be  
[www.voyages-leonard.com/scolaires](http://www.voyages-leonard.com/scolaires)



# Découvrez les GROTTES DE REMOUCHAMPS

## Le joyau de la province de Liège

Venez vivre une aventure ludique et éducative souterraine!

**-10%**  
pour votre classe  
à partir de 20  
enfants

Emmenez votre classe au cœur des Grottes de Remouchamps, un site naturel exceptionnel alliant sciences, géologie et histoire. Partez à la découverte de galeries millénaires, de formations rocheuses fascinantes, et terminez l'exploration par la plus longue navigation souterraine d'Europe !

Adaptée à tous les niveaux scolaires, la visite allie émerveillement et apprentissage, dans un cadre sécurisé et encadré par des guides passionnés.

Un voyage au centre de la Terre... sans quitter la Belgique.

Réservez dès maintenant une sortie scolaire que vos élèves n'oublieront jamais !

**Infos pratiques** : PAF: 9 € par élève (de 3 à 18 ans) • Adulte : 13 €/pers. • Formules repas adaptées pour un déjeuner pratique «Au 1912» • Boutique de souvenirs pour toutes les bourses • Durée de la visite: ±01h15 • Parking **GRATUIT** pour tout véhicule à proximité des Grottes.



**GROTTES** **INFOS & RESERVATIONS :**  
de Remouchamps 04/384.46.82  
ou par mail [reservation@lesgrottes.be](mailto:reservation@lesgrottes.be)



# Avantages pour les enseignants chez Ethias !

Réductions  
exclusivement réservées  
aux enseignants

Découvrez les réductions sur [www.educpass.be](http://www.educpass.be)

**IMPORTANT** N'oubliez pas de mentionner votre code avantage :



**INSP ACA**

Pour plus de renseignements

- Via le **Bureau Ethias** de votre choix ([www.ethias.be/bureaux](http://www.ethias.be/bureaux))
- Via le **04 220 33 30** (du lundi au vendredi : 8h-20h & samedi : 8h30-12h30)
- Envoyez un e-mail : [fonctionnaires.offres@ethias.be](mailto:fonctionnaires.offres@ethias.be)